



*Syndicat des
Professionnelles et Professionnels
de l'Éducation de l'Estrie*
CHANGER LE MONDE UN ÉLÈVE À LA FOIS

PLAN D'ACTION 2022-2025

Ce plan d'action consigne les principales opérations effectuées par les représentants syndicaux du SPPEE.

*Pour les années 2022/2023 et peut-être 2024, nous serons à nouveau en période de **négociation** de la nouvelle convention collective. En conséquence, nous aurons des actions prioritaires et ponctuelles à préparer et à appliquer selon les évènements.*

Adopté en Assemblée générale annuelle du SPPEE le: 30 mai 2022

REPRÉSENTATION SYNDICALE

Priorités

- Relations de travail (respect des droits des membres et lien avec la convention collective et autres droits les régissant)
- Concertation et appui aux délégués et déléguées des unités (CSSDS, CSSRS, CSSHC, ETSB)

OPÉRATIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que l'employeur respecte les obligations prévues dans les conventions collectives (et autres lois du travail) ainsi que les frontières entre le personnel professionnel et les autres catégories de personnel. ▪ Promouvoir et défendre le maintien des fonctions, des emplois et des services professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipe syndicale des unités ▪ Conseil régional 	En continu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer les griefs et les arbitrages. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Applicateur de la convention collective ▪ Délégués d'unité et représentant du conseil de direction. 	En continu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outiller et soutenir les délégués et déléguées des unités dans leurs représentations et leurs actions politiques dans leur commission scolaire respective. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil de direction du SPPEE ▪ Conseil régional 	En continu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au comité des relations de travail (CRT). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégués d'unité ▪ Membre du conseil de direction (au besoin) 	CRT : 4 à 6 rencontres par année selon le calendrier établi.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une représentation sur les dossiers ayant une incidence sur les services professionnels, les emplois, les conditions de travail des professionnels et des professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre du conseil de direction ▪ Délégués d'unité 	Au besoin
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à jour et en action le plan d'action du comité SST du SPPEE en concertation avec les unités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant(e) SST pour le SPPEE avec la collaboration des délégués d'unité. 	Selon les besoins du comité.

SERVICE AUX MEMBRES

Priorités

- Représentation, accompagnement, défendre et soutien des membres du SPPEE-CSQ
- Rencontres d'information pour les membres

OPÉRATIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux questions des membres sur les conditions de travail et la convention collective. ▪ Conseiller et accompagner les membres qui ont besoin d'un soutien. ▪ Représenter les membres auprès des autorités désignées des CS/CS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégués d'unité ▪ Membres du conseil de direction 	En continu/Au besoin
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir aux membres des rencontres d'information sur leurs conditions de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du conseil de direction ▪ Délégués d'unité 	Au besoin
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des capsules d'informations destinées aux membres, notamment aux nouveaux membres. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du conseil de direction ▪ Délégués d'unité 	En continu
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir aux membres un accompagnement en lien avec la retraite. <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontre d'information sur la retraite pour les membres à 10 ans ou moins de la retraite. ○ Rencontre en présence ou en virtuel offerte par l'AREQ aux membres à 5 ans ou moins de la retraite. ○ Rencontre personnalisée sur le RREGOP offerte aux membres à 5 ans ou moins de la retraite. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-présidence désignée 	1X par année Selon le calendrier de l'AREQ. À la demande d'un membre.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir aux membres une rencontre sur le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) Nouveauté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-présidence désignée 	À préciser
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir les nouveaux membres et faire connaître le SPPEE-CSQ (structures, activités, services). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégués d'unité 	En continu

ENGAGEMENT SYNDICAL

Priorités

→ Fonctionnement démocratique

→ Mobilisation des membres

→ Assemblées générales

→ Implication locale, régionale, nationale

OPÉRATIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir l'assemblée générale annuelle du SPPEE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du conseil de direction 	1X par année civile
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir l'assemblée de chaque unité d'accréditation : CSSHC/CSSRS/CSSDS/ETSB 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégués d'unité. 	1X par année civile
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir les assemblées générales lors des négociations. ▪ Organiser les actions de mobilisation en lien avec les négociations, notamment les grèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du conseil de direction 	Selon les statuts ou les événements
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer aux instances nationales de la FPPE : Conseil fédéral (CF) et Conseil fédéral de négociation (CFN) ▪ Participer aux instances nationales de la CSQ : Conseil général (CG) et Conseil général de négociation (CGN) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 représentants du SPPEE par instance. Des observateurs du SPPEE pourraient aussi participer. 	Selon les calendriers de la FPPE et de la CSQ
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une structure intermédiaire constituée de membres professionnels pivots dans chaque unité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégués d'unité ▪ Membres du conseil de direction 	Selon les besoins de chaque unité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'implication syndicale des professionnelles et professionnels membres du SPPEE. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du conseil de direction ▪ Délégués d'unité 	Selon les actions et échéanciers
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à jour et en application les statuts, le plan d'action et les procédures du SPPEE. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du conseil de direction ▪ Délégués d'unité 	Au besoin ou selon les échéanciers.

ALLIANCES

Priorités

- Coordination régionale
- Coordination intersyndicale (unité et régionale)

OPÉRATIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
<ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser la concertation et la coordination régionales et participer à la mobilisation.▪ Participer aux rencontres régionales du comité CSQ-Estrie.	<ul style="list-style-type: none">▪ Présidence ou un membre du conseil de direction	Selon les invitations ou calendrier établi.
<ul style="list-style-type: none">▪ Au niveau des centres de services scolaires/commissions scolaires, favoriser les discussions et la concertation intersyndicales	<ul style="list-style-type: none">▪ Délégués d'unité▪ Membre du conseil de direction	Au besoin

COMMUNICATIONS

Priorités

- Communications régulières
- Représentation du SPPEE au niveau médiatique
- Site Web sppee.ca
Facebook: <http://www.facebook.com/sppeecsq>

OPÉRATIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
<ul style="list-style-type: none">▪ Informer les délégués et les membres de façon régulière en lien avec les dossiers qui se présentent (site web, Facebook, courriels, CRT, etc.) et la convention collective.▪ Transmettre les communiqués de la FPPE et de la CSQ▪ Maintenir une communication régulière avec les membres afin de connaître leurs attentes, besoins et préoccupations (courriels, appels, rencontres, etc.).	<ul style="list-style-type: none">▪ Présidence/conseil de direction vers les délégués▪ Présidence/conseil de direction vers les membres via un délégué d'unité▪ Délégués vers les membres	En continu/au besoin
<ul style="list-style-type: none">▪ Mise à jour du site Web du SPPEE.▪ Poster des informations syndicales sur la page Facebook du syndicat.	<ul style="list-style-type: none">▪ Membres du conseil de direction▪ Délégués d'unité	En continu
<ul style="list-style-type: none">▪ Allouer des entrevues aux médias selon les événements (négociations, grève, enjeux syndicaux).▪ Donner des conférences de presse selon les enjeux syndicaux (avec la FPPE ou en intersyndical CSQ)	<ul style="list-style-type: none">▪ Présidence ou membre du conseil de direction désigné.	Selon les demandes et événements.

Lexique

Conseil de direction (CD)= présidence, 4 vice-présidences d'unité, secrétaire, trésorier

Conseil régional (CR) = présidence, 4 vice-présidences, secrétaire, trésorier et délégués adjoints des unités

Comité de relation de travail (CRT) pour chaque unité = 3 membres de la partie patronale + 3 délégués de l'unité

CSQ = Centrale des syndicats du Québec

FPPE = Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation